

L'analyse de genre dans le travail social : une mise en œuvre

Marie-Thérèse Coenen

Historienne, enseignante à la HELHa et conseillère à la formation FOPES (UCL)

Atelier : Perspective de genre et intervention sociale

Le travail social n'échappe pas à la dualité du genre humain. Les hommes et les femmes sont « travaillé-e-s » par celle-ci indépendamment de leurs intentions. Il n'est donc pas indifférent en matière d'intervention sociale, de s'adresser à public d'hommes, de femmes, de femmes¹ avec enfants, de famille, au-delà des autres caractéristiques qui les spécifient (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes d'origine culturelle multiple, d'orientation sexuelle diverse, etc.).

En Belgique, il existe, au niveau de l'état fédéral, une obligation d'accompagner toute décision politique d'une analyse de genre et d'une évaluation de l'impact de celle-ci sur les hommes et sur les femmes². De nombreuses politiques sociales relèvent encore de ce niveau de pouvoir. A ce titre, la grille d'analyse « genre », forgée par les féministes pour comprendre ce qui est à l'œuvre dans les rapports entre les hommes et les femmes, est un outil intéressant à connaître et à maîtriser pour les futurs assistants sociaux³. Le séminaire « Genre et travail social » réalisé en 2006 à l'Institut Cardijn⁴, a montré que les équipes professionnelles se pensaient aussi soit « unisexes » soit « mixtes ». Cela tenait rarement au hasard mais participait à la volonté de mobiliser, auprès des usagers et usagères, les avantages des rôles stéréotypés – homme/ femme⁵. Réfléchir à la question du « genre » dans le travail social, n'est donc pas anecdotique car elle pointe -ce qui souvent est invisible-, les rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans la société et rend lisible la politique d'intervention des institutions sociales. Enfin, elle peut aussi devenir un outil stratégique pour aider les usagers et usagères, à plus d'autonomie.

Le genre dans la formation initiale : une grande absente

La consultation des sites des écoles d'assistants sociaux donne peu d'informations. L'approche « genre » est quasiment totalement absente des programmes de formation initiale en Belgique francophone⁶. Aucun programme en ligne ne mentionne cette approche. Une rapide enquête⁷ auprès des directions donne des réponses assez succinctes avec une exception : une enseignante propose, dans la liste des cours à option, un module de formation de trente heures, Genre et travail social. Ailleurs, c'est dans les opportunités qui se présentent, dans certains cours axés sur la famille, dans des cours de méthodologie voire dans les travaux d'étudiants et étudiantes que le genre est approché, ouvrant la porte à une réflexion sur les stéréotypes sexués et leurs prégnances dans l'intervention sociale. Du côté des écoles d'éducateurs et éducatrice, des expériences⁸ ont existé pour faire réfléchir les étudiants sur leurs représentations des uns et des autres. Là aussi, les stéréotypes et préjugés sont bien présents.⁹

Au point de départ, il y a un constat et une interrogation.

¹ Souvent identifiée alors comme « les mères », « les mamans ».

² Loi fédérale du 12 janvier 2007 relative au gender mainstreaming qui succède à la loi dite de « Pékin », du 6 mars 1996

³ Le mouvement féministe a acquis depuis longtemps une expertise dans certains domaines du social que ce soit en matière de violence, de migration, d'insertion socioprofessionnelle. Ces savoirs construits par des praticiens et praticiennes de terrain percolent rarement jusque dans les écoles, là où se forment les professionnels de demain. Elles restent ainsi cloisonnées au milieu dans lequel elles ont été élaborées.

⁴ Frédérique Bribosia, « Parce que l'intervention sociale n'est pas neutre... Analyse de 104 récits » dans *Genre et travail social* in *Travailler le social & Chronique féministe*, n°41, 2008, pp. 53-65.

⁵ Voir à ce propos Marc Bessin, « La division sexuée du travail social » dans *Informations sociales*, n°152, mars-avril 2009 et « Le travail social est-il féminin ? » dans Jacques Ion, *Le travail social en débat[s]*, Edition La découverte, Paris, 2005, pp. 152-169.

⁶ Il y a un lien étroit entre le mouvement féministe et féminin, et le développement du travail social et cela depuis le dix-neuvième siècle mais leurs histoires se sont progressivement différenciées.

⁷ Lettre envoyée aux directions d'école sociale, avril 2009 pour préparer une intervention à un séminaire animé par Marc Bessin, chargé de cours au CNRS et Numa Murard, Professeur à l'université Denis Diderot Paris VII, « Le genre dans les biographies et la question sociale », Paris, 10 avril 2009,

⁸ Haute école de Bruxelles, mars 2006. Merci à François Gillet qui m'a signalé ce travail collectif.

⁹ Muriel Rousseil, « A la croisée des genres et du social : Femmes et hommes dans le secteur social » dans *EMPAN, des hommes et des femmes*, 2007/1, n°65, pp. 74-78.

Le constat : les travaux et expériences menés dans des lieux et champs¹⁰ divers, montrent que l'histoire des institutions sociales est traversée par le genre, que les métiers du social ont un genre dominant -le féminin-, qu'ils n'échappent pas aux caractéristiques du travail féminin contemporain; que les formations des travailleurs sociaux sont également situées dans un discours mobilisant le « neutre » occultant ainsi, l'interaction liée au sexe des différents acteurs et actrices. Enfin le genre tant du côté de l'intervenant social que des usagers a un impact sur l'intervention sociale en elle-même.

La question : Pourquoi les formateurs, enseignants, praticiens ne voient-ils pas dans l'analyse « genre », un outil nécessaire et utile pour décoder ce qui est à l'œuvre dans le travail social? Il me semble même qu'elle leur apparaît comme illégitime voire réactionnaire et conservatrice. Pour ces derniers, l'analyse selon l'appartenance au sexe masculin ou féminin appartiendrait à une époque révolue puisque il est communément admis que l'égalité entre hommes et femmes, est acquise. Pourquoi revenir sur cette identité sexuée puisqu'elle est dépassée? Face à ces réticences, il me semblait plus prometteur de partir du terrain lui-même plutôt que de continuer dans la théorisation du genre et du plaidoyer virtuel et militant. Pour ce faire, il me fallait analyser la manière dont le genre est à l'œuvre dans l'organisation concrète de l'intervention sociale. Autrement dit, les institutions, les opérateurs « sociaux », font-ils des différences quand il s'agit d'hommes ou de femmes ?

Un corpus : les règlements d'ordre intérieur des centres d'accueil

Notre réflexion s'inscrit dans la continuité du Congrès de Caen (2005), de Namur (2007) et des publications qui en ont résulté¹¹. A Caen, Marie-Thérèse Savigny¹² de I.R.T.S de Basse Normandie, avait présenté une vidéo « Parcours de vie » où la parole était donnée aux usagers et usagères de deux centres HCRS. Le premier s'adressait aux hommes sans abris et le second, aux femmes et leurs enfants. Tout dans l'organisation des deux « maisons » montrait la différenciation des sexes. Aux hommes, l'obligation de respecter les horaires, de débarrasser les tables des repas, les autres tâches étant volontaires et faisant l'objet d'une petite rémunération. Les enfants n'ont aucune place dans l'institution, et les témoins comme l'équipe de professionnel-le-s se demandaient comment les intégrer dans le projet. Dans le second lieu, les entretiens filmés se faisaient déjà partiellement en présence des enfants. Là, les mères étaient « condamnées » à vivre avec leurs enfants dans une proximité permanente. Les tâches ménagères étaient entièrement intégrées dans le cahier de charge des résidentes voire même l'entretien de la lingerie collective de la maison et... personnelle des professionnels du centre. Il n'était pas question de rémunération. Pour l'équipe des professionnel-le-s, se posait la question de la présence paternelle auprès des enfants comme un facteur d'équilibre et de sauvegarde de l'image familiale. Gisèle Eyckmans, dans son travail sur « L'influence du modèle familialiste dans les stratégies de survie du monde précaire »¹³ a attiré notre attention sur les logiques à l'œuvre dans l'aide sociale. A travers des exemples très concrets, elle montre comment le travail d'accompagnement des hommes est totalement différent de celui des femmes et renvoie de fait, aux rôles « traditionnels » de celles et de ceux-ci.

A partir de ces deux approches, il me semblait intéressant de constituer un corpus de travail, reprenant des textes produits par les institutions sociales et d'examiner, si oui ou non, il y avait matière à observer des différences en matière de genre. Notre choix s'est porté sur les règlements d'ordre intérieur des centres dit d'accueil d'urgence. La typologie de ce secteur est complexe¹⁴. Les institutions ont des origines diverses. Leur ancrage idéologique et institutionnel est également très diversifié. L'organisation coupole, l'Association des Maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (A.M.A), a relayé notre demande ce qui nous a permis de rassembler une dizaine de règlements.

Trois groupes se dessinent : ceux qui adoptent la neutralité (on ne sait pas si le public visé est masculin, féminin ou mixte), ceux qui adoptent le féminin parce qu'ils s'adressent directement à un public de femmes ou le

¹⁰ voir les différentes contributions publiées dans « Genre et travail social » dans *Chronique féministe & Travailler le social*, n°41, 2008.

¹¹ A savoir « Le genre en travail social » sous la direction de Bernard Fusulier et Annie Cornet dans *Les politiques sociales*, n°1&2, 2008 et Marie-Thérèse Coenen (dir), « Genre et travail social » dans *Chronique féministe & Travailler le social*, n°41, 2008.

¹² Marie-Thérèse Savigny, *Parcours de vie*, vidéogramme 57 minutes, D.N.A.R.S/I.R.T.S. de Basse Normandie, 2005. Ce projet s'inscrit dans le grand débat français sur l'évaluation. Il a été réalisé pour faire comprendre aux étudiants les effets et l'intérêt de cette prise de parole des usagers, sur les politiques ou dispositifs qui les concernent. Je la remercie de m'avoir donné l'occasion de visionner ce projet sous l'angle du genre, ce qui n'est pas l'objet premier de cette vidéo.

¹³ Gisèle Eyckmans, *L'influence du modèle familialiste dans les stratégies de survie du monde précaire*, Mémoire FOPES, UCL, 2006.

¹⁴ Bernard De Backer, *Les cent portes de l'accueil. Héberger des adultes et des familles sans abri*. Bruxelles, Couleur Livres, 2008.

masculin, quand il s'agit uniquement d'hommes. Cet échantillon est trop restreint pour faire une analyse fine et représentative. Dans cette première approche, j'ai opté pour l'examen des textes d'une seule institution qui possède trois types d'accueil : un centre pour hommes, un pour femmes avec ou sans enfants et des appartements, ce qui me permettait de me concentrer sur les différences dans le discours entre les deux structures.

L'analyse d'une institution¹⁵ à travers son site et ses règlements d'ordre intérieur

Cette institution est créée dans les années cinquante pour répondre à un besoin de logement pour hommes sortants de prison ou sans toit. Elle appartient au pilier catholique et est de tendance plutôt caritative. Début des années 80, une deuxième maison s'ouvre pour accueillir des femmes seules ou des femmes avec enfants. Fin des années 90, quatre appartements sont ouverts, en vue d'accueillir des couples en logement d'urgence. La consultation du site de l'institution apporte peu d'informations sur l'organisation interne des maisons. Il n'est pas conçu pour les résidents mais s'adresse plutôt aux donateurs et donatrices potentiels. Il met en avant l'utilité sociale de l'institution en vue de récolter des dons.¹⁶

Le site versus la maison d'accueil des femmes (MAF)

« La MAF accueille toute personne en situation de détresse qu'elle vienne ou non avec des enfants. La démarche est une démarche globale d'accompagnement et est fondée sur le respect de la personne. Une attention particulière est portée aux enfants qui accompagnent leur mère (...) Les enfants ont des ressources qui leur sont propres et peuvent être acteurs de leur développement. Ils bénéficient d'une attention psychosociale au même titre que leur mère. La vie communautaire est un aspect important de la vie en maison d'accueil. Cependant il est important de préserver la cellule familiale ainsi que les relations mère/enfant. »

Pour désigner les résidentes, le vocabulaire varie : personne en difficulté, la mère, les mères hébergées, la résidente. Les enfants sont mentionnés comme enfants ou mineurs d'âge. Le site focalise sur les enfants, sur l'accompagnement de ceux-ci, leurs activités, leurs participations à un conseil des enfants (droits et devoirs). Pour leur bien être, l'institution met en évidence le travail en lien avec la mère, « en veillant de ne pas la déposséder de sa fonction maternelle, ... en accord si possible avec la mère, sans accord si la sécurité du mineur est mise en péril ». Enfin l'institution encourage le personnel à suivre une formation continue, centrée sur l'encadrement et les connaissances en matière de développement de l'enfant « étant donné l'importance de la valeur sociale et éducative de notre travail quotidien ». Suivent deux pages avec les méthodes et l'accompagnement proposé tant pour les enfants que les mères.

Ce n'est qu'au sixième signet que le travail avec les résidentes, l'accompagnement et la vie communautaire sont évoqués : « c'est le partage, c'est l'entraide et la solidarité, c'est l'accueil, c'est la rencontre avec d'autres cultures, c'est l'expérience du conflit qui trouve solution par la négociation, le compromis, pour certaines c'est l'apprentissage de tenir une maison, un intérieur, préparer un repas, faire une lessive, des soins à donner aux enfants... ». Le travail de groupe est valorisé comme lieu d'échange, de préparation des activités, fêtes, etc. Plusieurs ateliers sont organisés portant sur la violence (avec un travail individuel et un travail avec les enfants), un magasin de seconde main : « Dans le souci de réinsertion sociale, nous proposons à celles qui le souhaitent de travailler au magasin : c'est expérimenter également des règles nécessaires dans l'exercice d'un travail, en retour la personne reçoit une petite gratification qui, pour le moment, se résume à un choix de vêtements pour elle et ses enfants ». La Maison propose aussi une halte garderie, un atelier Maman-bébé et des activités pour les enfants.

Le site versus la maison d'accueil des hommes (MAH)

Sous le titre « Pour repartir du bon pied », les pages se présentent de manière totalement différentes. Il s'agit de présenter le public accueilli et les raisons pour lesquelles il est là. La MAH compte 135 lits individuels en chambres communes et 24 places en studio. Les hommes hébergés ont entre 18 à 65 ans avec un âge moyen de 35 ans. 61 % d'entre eux sont belges. « Leurs difficultés proviennent pour la plupart d'un isolement familial et social, de l'endettement, du manque de qualification professionnelle, de la précarité de leurs revenus. Ils sont orientés vers notre Maison par différents services ». La Maison leur offre une aide sociale pour surmonter des

¹⁵ Cette institution a un règlement différent pour son centre d'hébergement des hommes et pour celui des femmes. C'est ce qui m'intéressait. Il ne m'a pas semblé utile pour mon propos de l'identifier davantage.

¹⁶ Créée en 2002, il ne semble pas beaucoup bouger. Consultation : mars 2009. Les textes entre « » sont extraits du site.

difficultés comme la gestion des revenus, le remboursement de dettes, l'accès aux droits à la sécurité sociale, les problèmes de santé physique et mental. Faute de place, elle refuse plus de 50 % des demandes. La Maison dispose d'une cafétéria sociale, comme activité bénévole et outil de réinsertion : « l'inactivité des résidents, leur manque de formation, leur manque de confiance en eux, leur sentiment d'inutilité sociale sont des problèmes très aigus... ». Un projet concret en attente est présenté : « l'aménagement d'un coin enfants pour permettre aux pères de recevoir leurs enfants ». Enfin, le site présente des extraits du rapport d'activité de 2002.

Nombre de personnes hébergées (2002)

Hommes	451	95,75 %
Femmes	7	1,49 %
Enfants	13	2,76%
	471	100 %

Nombre de séjours :

Hommes	636	96,95
Femmes	7	1,07
Enfants	13	1,98
	471	2,76

La différence entre les hommes hébergés et le nombre de séjours s'explique par le fait que certaines personnes reviennent plusieurs fois au cours de l'année. Plusieurs raisons sont avancées : le congé pénitentiaire, l'hospitalisation des résidents, ceux qui sont exclus temporairement suite à une sanction, ceux qui partent sous un coup de tête et qui reviennent quelques jours ou quelques semaines plus tard. Gisèle Eyckmans a observé cette différence dans les parcours des hommes et des femmes du milieu précaire. Elle constate d'un côté, que ce sont souvent les mêmes hommes qui reviennent comme s'ils parcouraient un cycle dans lequel le centre est partie prenante. Du côté des femmes, ces retours cycliques sont quasi inexistantes comme si l'accueil d'urgence était un temps, une étape, dans un processus d'autonomisation. Et de s'interroger sur les modèles mobilisés pour aider ces personnes en grande précarité à sortir de manière temporaire ou durable, de l'adversité¹⁷.

Les équipes des professionnel-le-s varient aussi d'une maison à l'autre. Du côté de la maison des femmes, il y a une directrice¹⁸, trois veilleurs de nuits (deux hommes et une femme), six éducateurs et éducatrices¹⁹, trois assistants sociaux²⁰ ainsi qu'une employée administrative à mi-temps.

Du côté de la maison des hommes, il y a un service cuisine avec deux cuisinières, un service de nettoyage avec trois femmes d'ouvrage. Il y a deux veilleurs de nuit (hommes), trois éducateurs (deux hommes et une femme) et six assistants sociaux qui structurent l'hébergement, établissent les contrats individualisés, acceptent les dérogations, accompagnent, orientent et organisent les partenariats divers.

Deux éducateurs partagent leur temps entre les deux maisons et animent les activités de groupe : réunions, activités socioculturelles, présence, suivi individuel de certains résidents, recherche de formation, travail sur l'assertivité, travail sur l'image de soi, ateliers écriture, etc.

L'équipe se complète de bénévoles pour l'entretien du jardin et la tenue du vestiaire, d'étudiants stagiaires et jusqu'en 2002, des religieuses.

A ce stade, nous pouvons constater que le discours de l'institution via son site, met en avant pour la Maison des femmes, le maintien de la relation mère-enfants avec un souci de bien-être de ces derniers et du côté des hommes, la précarité des destins individuels avec un projet futur qui permettra de renouer les relations entre les pères et leurs enfants. Au niveau des travailleurs et travailleuses, la direction est commune aux deux maisons. La grande différence réside dans la présence du côté de la maison d'accueil pour hommes, de cuisinières et des femmes de ménage. Ces professionnelles sont totalement absentes chez les femmes.

¹⁷ Gisèle Eyckmans, *L'influence du modèle familialiste dans les stratégies de survie du monde précaire*, Mémoire FOPES, UCL, 2006, p.10

¹⁸ La répartition homme et femme dans les équipes professionnelles n'est pas toujours aisée à faire : le féminin de « une directrice », suppose que c'est bien une femme à la tête de l'institution, idem pour la cuisinière, la femme de ménage ; pour les autres fonctions, soit le sexe du travailleur est explicitement signalé, soit il faut deviner entre les lignes.

¹⁹ 2 éducateurs A1 (l'éducatrice A1 fait du travail dans les deux maisons), 2 éducateurs A2, 2 éducateurs A3.

²⁰ 2 temps pleins et un temps partiel.

Le règlement d'ordre intérieur des deux maisons

Les règlements datent de 2004. Ils sont donnés à l'entrée et doivent être signés par les résidents. Ce sont des balises pour permettre la vie en collectivité. Il existe sans doute une distance entre ce qui est écrit, ce qui se fait, ne se fait pas, est toléré ou non dans l'organisation du quotidien. Ce sont ces règles de vie que l'institution présente à toute personne qui frappe à sa porte, sur lequel les parties s'engagent et qui servent de référence en cas de conflits ou de sanctions.

Tableau comparatif des règlements des deux maisons d'accueil

Le règlement de la maison des hommes sert de base. Le règlement de la maison d'accueil des femmes est mis en vis-à-vis. Les titres sont respectés mais les sous rubriques ne se présentent pas nécessairement dans cet ordre dans le règlement de la MAF.

Maison d'accueil pour hommes	Maison d'accueil pour femmes
	L'accompagnement social
La Maison est un centre d'accueil agréé. Elle est ouverte 24h/24, 7 jours/7. Les séjours sont prévus pour une courte durée (maximum 9 mois avec possibilité de dérogation par tranche de 3 mois avec un maximum de 18 mois).	<p>Chaque résidente est accompagnée pendant son séjour par un(e) assistant(e) social(e) et une éducatrice. (...)</p> <p>Votre séjour à la maison d'accueil doit être le plus efficace possible (...). Une convention sera signée ensemble dans les 30 jours suivant votre arrivée qui prévoira les modalités de réalisation de votre projet et les engagements de chacune des parties pour le mener à bien. Il sera évalué régulièrement. La gestion financière rigoureuse est nécessaire pour arriver à quitter la Maison rapidement, celle-ci sera donc prévue avec le personnel dans le cadre de l'accompagnement individualisé. (...)</p> <p>Le séjour de vos enfants : ils résident sous votre responsabilité. Vous ne pouvez les y laisser seuls, ni même les laisser à la garde d'une autre résidente sauf avec l'accord exprès du personnel. (...)</p> <p>La vie en communauté : toute personne a le droit d'y vivre dans la quiétude, dans la sérénité et la sécurité. Le personnel est garant de ce bien-être. La violence, verbale ou physique, est interdite.</p> <p>Les soins médicaux : invitation à garder son médecin de référence sinon des alternatives existent.</p>
La nuitée tout compris (logement + repas) revient à 10€ en chambre commune et 11€ en chambre individuelle.	<p>Participation financière</p> <p>La participation aux frais de séjour est calculée selon vos revenus comme suit</p> <p>adulte : 10 € par jour, 11 € en chambre individuelle</p> <p>Adolescent : 7,50 €/jour</p> <p>Enfant : 5,00 € / jour</p> <p>La participation aux frais ne peut dépasser les 2/3 des ressources</p>
REGLES ORGANISANT LA VIE COMMUNAUTAIRE	Organisation de la vie dans la maison
<p>1. Les repas sont pris en commun à heures fixes</p> <p>petit déjeuner à 7h30.</p> <p>le café à 10 H</p> <p>le dîner à 12 H</p> <p>le café à 15 H</p> <p>le souper à 18 H</p> <p>à 21h30, une collation est servie.</p> <p>La vaisselle est faite par les résidents à tour de rôle mais ne peut commencer que ½ H après le début du repas afin de permettre aux résidents de manger calmement.</p>	<p>Les repas</p> <p>Ils se prennent en commun aux heures indiquées :</p> <p>Petit déjeuner entre 7H30 et 8H30 (les tables sont débarrassées à 8H30)</p> <p>Dîner à 12 H</p> <p>Souper 18 H</p>
<p>2. Le lever est fixé à 8 H30 au plus tard.</p> <p>Le veilleur sonne à 7 H. Les femmes d'ouvrage vérifient les chambres en prenant leur service à 8 H.</p>	<p>Lever, coucher, sorties</p> <p>Les résidentes sont éveillées à 7H30 et regagnent leur chambre à 23H.</p> <p>Les enfants de moins de 12 ans vont au lit à 20H30, les plus</p>

	grands à 21H30. La porte d'entrée est fermée le soir à 22 H en semaine, à 01H les samedi et dimanche (...)
3. Le point : tous les matins à 9 H dans la salle à manger, nous organisons la journée en présence du personnel et des pensionnaires : tâches ménagères, petits travaux, rendez-vous, présence ou non au repas. Il est OBLIGATOIRE d'y être et d'user de son droit de parole.	Le « point » du matin : Chaque matin à 9H est organisée une courte réunion entre les résidentes et le personnel qui permet l'organisation de la journée de chacun(e). Votre présence est obligatoire. (...)
4. La réunion des résidents : Tous les vendredis de 9 H à 11 H, les éducateurs animent la réunion à laquelle vous êtes conviés afin de discuter des problèmes d'organisation (...). Ponctuellement l'atelier « Destin, destinée » est proposé. (...) C'est là que les personnes qui souhaitent travailler le signalent.	La réunion des résidentes : Elle est organisée le jeudi matin. Elle est obligatoire. Elle permet en outre d'organiser la vie communautaire ainsi que d'y aborder toutes sortes de problématiques, à votre initiative, ou à celle du personnel de la maison. Elle est un lieu d'échange et d'organisation.
	Le conseil des résidentes se réunit au moins une fois par mois. Il donne des avis et fait des suggestions (...)
5. Les tâches ménagères : Elles sont effectuées à tour de rôle par les résidents. Chaque résident doit se proposer pour la vaisselle, trois à quatre fois par semaine. Chaque chambre doit être nettoyée minimum une fois par semaine. Les pensionnaires le font à tour de rôle. Certains petits travaux (épilage des légumes, trottoir, nettoyage des communs) sont rémunérés à 1,20€ de l'heure... avec tournante et un max de 30 € par semaine par personne. (...)	Entretien des locaux et organisation des repas La participation aux tâches ménagères est obligatoire. Chaque résidente doit effectuer sa tâche quotidiennement et participer à la vaisselle. Chacune est responsable de l'entretien de sa chambre. Une fois par semaine, chaque résidente prépare le repas pour la communauté avec l'aide de l'éducatrice.
	Les ateliers/activités collectives
6. La TV : horaire La télévision ne peut être allumée qu'à partir de 10 H et doit être éteinte pendant les heures de repas, (...)	Certaines activités sont organisées dans la maison de manière ponctuelle. Elles ne sont pas obligatoires. Sont proposés : l'atelier écriture, l'atelier relaxation, l'atelier maman/bébé, l'atelier vêtement de seconde main (comme activité préalable à une formation professionnelle ...) et enfin l'atelier « la vie en rose », pour se connaître mieux, connaître ses compétences, voir clair dans son projet. (...)
7. La salle des sports est accessible en tenue de sport de 14 H à 17 H. (...)	
8. Hygiène de vie : Nous vous demandons d'être attentif à votre propreté corporelle et vestimentaire afin qu'elle soit compatible avec la vie de groupe. Un nécessaire de toilette minimum peut vous être fourni en début de séjour. Le vestiaire est ouvert le mercredi et le vendredi de 10 H à 11 H.	Aspects pratiques et services Toute femme reçoit en dépannage à son arrivée un trousseau (draps, essuie, savon, etc.). Une caution de 12,5 € est réclamée à la résidente dans la semaine qui suit son arrivée pour le trousseau. Un magasin de seconde main est ouvert deux jours semaine Le lavoir est accessible pour votre lessive personnelle avec un jeton de 1, 25 €. L'atelier couture est organisé les mardis après-midi pour les femmes qui le souhaitent La halte garderie fonctionne 4 demi-jours semaine et accueille les enfants de 0 à 3 ans.
9. Le respect La plus grande attention sera portée au respect de soi-même et des autres. Il est interdit de se moquer ou de maltraiter quiconque. Les grossièretés seront sanctionnées par une exclusion temporaire. Il est obligatoire de respecter les locaux (y compris les WC) et le travail de nettoyage.	
10. La gestion financière : Le dépôt des revenus est la règle. Une guidance budgétaire est faite avec le référent. Le paiement de l'hébergement se fait mensuellement dès la perception des revenus. (...)	
11. Le travail en partenariat Les travailleurs sociaux sont tenus au secret professionnel. Dans l'intérêt du résident, nous collaborons avec d'autres services sociaux : logement, cafeteria sociale, CPAS, (...)	
12. Sécurité Il y a en permanence dans la maison au moins un membre du personnel présent à qui vous pouvez vous adresser en cas	Sécurité/respect des autres résidentes

de problème	
13. Problèmes d'application du règlement , il est possible de demander de rencontrer la directrice, de s'adresser à l'administration régionale ou au service du Bourgmestre, à l'hôtel de ville.	Problèmes d'application du règlement , il est possible de demander de rencontrer la directrice, de s'adresser à l'administration régionale ou au service du Bourgmestre, à l'hôtel de ville.
LES INTERDITS	
1. Heures de rentrée En semaine et le dimanche, 23 H ; Le vendredi et le samedi avant minuit sauf dérogation. Une absence injustifiée de 2 jours peut entraîner une fin de séjour. (...)	
2. La violence Tout acte de violence physique (...), verbale, sera sanctionné. Le vol est considéré comme une violence.	Violence Tout comportement violent entraîne automatiquement l'exclusion de la maison. La maison n'est pas responsable des vols qui pourraient y être commis. L'argent personnel et les objets de valeur peuvent être déposés dans le coffre de la maison.
3. Les consommations de produits Il est interdit de consommer et/ou de détenir de l'alcool et des produits psychotropes à l'intérieur de la maison et sur le site. (...) Il est interdit de se trouver en état d'ébriété ou sous l'influence de tout autre produit.	Alcool –drogues La consommation et la détention d'alcool et de drogue sont strictement interdites. (...)
4. La cigarette Il est interdit de fumer dans les chambres communes mais autorisé au RDC	La cigarette Il est interdit de fumer dans les locaux communs et dans les chambres. Le fumoir est disponible jour et nuit.
	DIVERS Téléphone, visites,... Echanges : pas d'échanges entre pensionnaires ou alors sous leur responsabilité.
5. Non respect du règlement : procédure	Non respect du règlement : procédure (idem)

La juxtaposition des deux règlements confirme déjà ce que le site induisait : le projet mobilisé pour permettre l'insertion des hommes précaires n'est pas le même que celui qui concerne les femmes. La première différence est la présence des enfants, totalement intégrée dans le projet de la MAF. Il n'y a aucune mention dans le projet de la maison des hommes.

La seconde différence est à l'évidence le rôle des tâches ménagères et leurs opérationnalités. Les hommes doivent prendre en charge, à tour de rôle, la vaisselle et le rangement de leur chambre. S'ils sont volontaires pour d'autres tâches collectives, elles sont rémunérées. Cette disposition se traduit d'ailleurs par des compositions d'équipes de professionnelles différentes. Pour les femmes, la situation se présente tout autrement. Les tâches ménagères sont exécutées à titre gracieux, sont obligatoires et font partie intégrante du projet de réinsertion sociale. Il n'y a ni liberté de choix, ni revenus complémentaire à en attendre.

Un troisième constat porte sur les activités proposées aux uns et aux autres. Pour les hommes, la télévision, la salle de sport, et si demande il y a, un atelier de connaissance de soi. Ils peuvent encore s'investir et/ou fréquenter la cafeteria sociale. Les femmes, outre les activités ménagères et le soin aux enfants, -qui doivent tout de même occuper une bonne partie de la journée-, se voient proposer une panoplie d'ateliers qui porte sur l'écriture, la relaxation, l'estime et la connaissance de soi, la maîtrise de son corps, être bien dans la relation mère/enfant. Elles peuvent même s'inscrire dans un processus de formation professionnelle via l'atelier magasin de seconde main. Ce différentiel montre que les femmes sont davantage mobilisés et/ou investies dans un projet de réinsertion que les hommes. Mais dans quel sens ? C'est évident que la maternité et la responsabilité vis-à-vis d'enfants sont valorisées. Est-ce une opportunité ou une contrainte pour ces personnes précarisées? Sans doute les deux.

Il n'est pas possible de tirer de grandes conclusions de cette observation systématique d'un règlement d'ordre intérieur mais la simple comparaison montre deux logiques organisationnelles à l'œuvre dans cette institution prise «comme modèle». Le projet masculin est occupationnel, vise l'insertion socioprofessionnelle et la gestion

d'un budget financier en équilibre. Le projet féminin est maternaliste et ménagerial. Il se base sur la logique du don et sur la diversité des compétences à mobiliser pour sortir la tête hors de l'eau.

Cette observation montre qu'il y a bien matière à travailler le genre dans l'analyse du secteur social. Ce dernier continue à produire de la différenciation de genre, en se basant sur des modèles « maternalistes » et « patriarcaux ». Sans se questionner, il reproduit ainsi des mécanismes d'inégalités entre hommes et femmes, et renvoie ces dernières aux compétences nécessaires pour tenir un foyer et élever des enfants.

Face à ces modèles qui semblent s'imposer « naturellement », quelle sera la stratégie du travailleur ou de la travailleuse qui accompagne de la personne hébergée dans son projet d'autonomisation ? Va-t-il ou elle renforcer ces logiques quelque part conservatrices ou au contraire, se mettre en capacité de prendre une distance critique, dans une approche plus égalitaire, réellement porteuse de changement et d'autonomie pour les hommes comme les femmes ? Encore faut-il leur avoir les outils pour comprendre ce qui est à l'œuvre dans ces modèles. Cela relève de notre responsabilité.

Marie-Thérèse Coenen
FOPES-UCL
HELHa – Institut Cardijn (Louvain-la-Neuve) & ISC (Charleroi)